



Election du Conseil national du 22 octobre 2023

Procès-verbal

Nombre de sièges	7
Nombre d'électeurs et d'électrices	1'217
Nombre de Suisses et de Suissesses de l'étranger	0
Nombre de bulletins rentrés	591
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre de bulletins valables	587
Nombre de bulletins non modifiés	263
Nombre de bulletins modifiés avec dénomination de parti	237
Nombre de bulletins sans dénomination de parti	87
Total (correspond au nombre de bulletins valables)	587

Taux de participation 48.6 %



Election du Conseil national du 22 octobre 2023

Résultats:

Liste no	Dénomination de la liste	Suffrages nominatifs	Suffrages complém.	Total des suffrages de listes
1	Le Centre Fribourg	570	18	588
2	Parti socialiste fribourgeois	800	46	846
3	PLR.Les Libéraux-Radicaux	581	59	640
4	Centre Gauche-PCS Fribourg	96	0	96
5	Union Démocratique du Centre	728	29	757
6	Parti vert'libéral	95	1	96
7	Les VERT-E-S	402	1	403
8	Union démocratique fédérale	38	0	38
9	Jeunes UDC Gruyère	9	0	9
10	Jeunes UDC Singine-Lac	13	0	13
11	Jeunes UDC Centre-Ouest	27	0	27
12	Parti Evangélique	21	0	21
13	Jeunes Libéraux-Radicaux Fribourg	157	3	160
14	Jeunes vert'libéraux	27	0	27
15	Jeunes Vert-e-x-s	112	0	112
16	Jeunesse socialiste fribourgeoise	69	0	69
17	Génération Le Centre - Deutschfreiburg	6	0	6
18	Génération Le Centre - Fribourg-Ville	20	0	20
19	Génération Le Centre - Sarine-Campagne et Broye	50	5	55
20	Génération Le Centre - Sud	17	0	17
21	Le Pacte Citoyen	6	3	9
22	Au service du citoyen	13	6	19
Total		3'857	171	4'028
Nombre de suffrages blancs				81
Total des suffrages (nominatifs, complémentaires et blancs)				4'109

Preuve

Total des suffrages (nominatifs, complémentaires et blancs)	:	Nombre de sièges	=	Nombre de bulletins valables
4'109		7		587

Remarque: Le total des suffrages nominatifs, des suffrages complémentaires et des suffrages blancs doit, divisé par le nombre des députés à élire dans l'arrondissement, être égal au nombre des bulletins valables.



Election du Conseil national du 22 octobre 2023

Remarques / Décisions éventuelles:

Bureau électoral



Président/Présidente



Scrutateur/Scrutatrice

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.



C. van der Meer

